

Philippe Mesnard. Séminaire annuel

La place du témoin et ses marges

Première séance : **Lieux communs et discours mémoriel 17 octobre 2018 de 18.30 à 20.30**

Adresse : Salle Germaine Tillion, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), 25 rue de la Montagne Sainte Geneviève, 75005 Paris

Inscription obligatoire : https://form.jotforme.com/CIPhFormulaires/sem_mesnard_s1_2018-19

Ce que l'on entend aujourd'hui par « mémoire collective » n'est-il pas devenu un discours autonome aussi bien vis-à-vis du réel auquel il réfère —le passé—, que de ceux qui le véhiculent ou le transmettent ? On peut même se demander si ce discours ne parlerait pas par ou à travers ses locuteurs, à leur insu. Aussi semble-t-il nécessaire de commencer ce séminaire en discutant cette situation à la fois épistémique et épistémologique, en l'analysant et, ce faisant, en dressant un état des lieux communs du mémoriel *et* de ses critiques. Après quoi l'on pourra se demander ce qu'il en est de la parole des témoins ? À quelles conditions ceux-ci peuvent-ils se retrouver dans des cadres mémoriels qui, à la fois, nécessitent leur présence au-delà même de leur disparition et leur imposent règles d'énonciation et normes de comportement ?

Les prochaines séances auront lieu les 14 NOVEMBRE, 12 DECEMBRE 2018 ET 16 JANVIER 2019 DE 18.30 À 20.30

En collaboration avec le CELIS UCA Clermont-Ferrand & la revue Mémoires en jeu www.memoires-en-jeu.com



J'attire votre attention sur la nouvelle procédure d'inscription :

Une inscription préalable est nécessaire pour chaque séance de séminaire. Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant et sont closes le jour de la séance concernée à 10h selon les modalités suivantes :

- de préférence sur le site du collège, via

https://form.jotforme.com/CIPhFormulaires/sem_mesnard_s1_2018-19

- par téléphone au 01 44 41 46 82 uniquement (laisser un message sur le répondeur en épelant vos nom, prénom et en précisant vos coordonnées téléphoniques, ainsi que le nom du responsable et la date de l'activité).

Toute personne non inscrite selon ces modalités se verra refuser l'accès aux salles où se déroulent les séminaires. Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour uniquement) vous sera demandée à l'entrée pour vérification.